

16 mars 2026

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 9 mars, le Ministère des Affaires intérieures a publié son [Rapport d'activité 2025](#). Ce rapport présente les principales activités et évolutions des politiques publiques relevant du ministère au cours de l'année 2025. Il rend notamment compte des actions menées dans les domaines de la sécurité civile, de la police, de l'immigration et des affaires communales, ainsi que des données et statistiques liées à ces secteurs.
- [Le rapport d'activité 2025](#) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) du Luxembourg met en évidence la manière dont le système éducatif national s'adapte à la diversité croissante de la population scolaire du pays. Le rapport souligne que deux tiers des élèves au Luxembourg ne parlent pas le luxembourgeois comme première langue à la maison, ce qui a conduit le ministère à développer des options scolaires multilingues et diversifiées afin de mieux soutenir les élèves issus de différents contextes linguistiques.
- [Le règlement ministériel du 23 février 2026](#) fixe le salaire annuel brut moyen afin de déterminer le niveau de rémunération minimal pour un travailleur hautement qualifié. Le plafond salarial requis pour obtenir la Carte bleue européenne correspond au salaire annuel brut moyen, qui est de 65 652 euros.
- Le 9 mars 2026, [l'Agence de l'Union européenne pour l'asile](#) a publié un rapport offrant un aperçu des plans nationaux de mise en œuvre et des stratégies nationales accessibles au public, élaborés en vue de la mise en application du Pacte sur la migration et l'asile, y compris le Plan national de mise en œuvre du Luxembourg.

Chiffre de la semaine: 143 bénéficiaires de protection temporaire et 212 demandeurs de protection internationale au Luxembourg

Selon un communiqué publié par le ministère des Affaires intérieures et la Direction générale de l'immigration, au cours des deux premiers mois de l'année 2026, un total de 212 demandes de protection internationale ont été enregistrées au Grand-Duché de Luxembourg. En janvier, 110 demandeurs de protection internationale ont été recensés, dont 13 originaires d'Érythrée, qui constitue le premier groupe de nationalité pour ce mois. En février, 102 demandes ont été enregistrées, les ressortissants syriens représentant le groupe le plus important avec 17 demandeurs.

Par ailleurs, 143 personnes ont bénéficié du statut de protection temporaire au cours de ces deux mois. En janvier, 90 personnes ont été enregistrées sous ce régime, dont 85 ressortissants ukrainiens. En février, 53 personnes ont obtenu une protection temporaire, parmi lesquelles 51 ressortissants ukrainiens.

Source : [Le gouvernement Luxembourgeois](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en